

U23 Pour en Creuse

L'Enseignement La Culture L'Éducation La Formation La Recherche L'Insertion

Dispensé de timbrage

GUÉRET PPDC 23

DÉPOSÉ LE
21/11/14

PRESSE
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE

JE
VO
TE

LE 4/12/2014



F
S
U

NUMÉRO SPÉCIAL ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES



**Voter pour la FSU des Territoriaux,
c'est voter pour le syndicat qui vous informe.**

Depuis 2010, nous envoyons des journaux et des courriels dans vos collectivités pour vous informer et construire un syndicalisme de lutte collective.



**Voter pour la FSU des Territoriaux,
c'est voter pour la fédération qui a des mili-
tants dans toutes les communes de Creuse.**

Voter pour la FSU des territoriaux, c'est voter pour un syndicalisme de proximité.

Dès le 24 novembre, je vote

FSU
TERRITORIAUX
SDUCLIAS 23

Consignes

Je vote FSU !
(Page 1)

Bulletin de syndicalisation

Je me syndique à la FSU !
(Page 5)

Éditorial

La FSU, un travail à encourager : Je vote FSU
(Page 3)

Liste FSU au CT du Centre de gestion

Je vote FSU !
(Page 4)

Profession de foi

CT du Centre de gestion

Je vote FSU !
(Page 5)

Liste FSU à la CAP cat. C du Centre de gestion

Je vote FSU !
(Page 6)

Profession de foi CAP cat. C du Centre de gestion

Je vote FSU !
(Page 7)

**MODALITÉS
DE VOTE
PAGE 8**

Rédacteur en chef : Stéphane PICOUT
Directeur de la publication : Sandrine GORGEON
Commission Paritaire : 1117 S 07663
ISSN : 1260 - 2310
Imprimé par nos soins

Ce bulletin vous a été envoyé grâce aux fichiers informatiques de la FSU 23 et de ses syndicats. Conformément à la loi du 6/01/1978, vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant à la FSU 23 : 542 Maison des Associations 23000 GUÉRET

542 Maison des Associations
23000 GUÉRET
Tél : 05 55 41 16 32
Courriel : fsu23@fsu.fr

Madame Monsieur

Nom : Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Collectivité : Catégorie :

Grade ou emploi :

Téléphone : (fixe).....

J'adhère à la FSU des Territoriaux de la Creuse à dater du (1)

Ma cotisation mensuelle sera calculée sur la base de 0,5 % de mon salaire mensuel net qui est de € (2)

Si prélèvement automatique, mon paiement automatisé aura lieu tous les mois (la périodicité est de 2 ou 3 mois).

Joindre un Relevé d'Identité Bancaire ou Postal.

Les informations nominatives ci-dessus ont pour objet de permettre à la FSU des Territoriaux de la Creuse d'organiser l'action, d'informer, de consulter ses adhérents. Ces informations sont aussi communiquées à La FSU des Territoriaux au niveau national et à la Fédération Syndicale Unitaire, Elles ne peuvent être communiquées à l'extérieur pour des opérations commerciales ou publicitaires. Chaque adhérent a le droit d'accès, de contestation et de rectification des données le concernant.

Date Signature

(1) Cette date est le premier jour du mois pour lequel la première cotisation a été versée

Partie réservée au syndicat (à remplir avec le trésorier)

**FSU des territoriaux
de la Creuse**
542, Maison des Associations
23 000 GUÉRET

Date du premier prélèvement :

Prélèvement effectué tous les mois.

Cotisation mensuelle : €

AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier si la situation le permet tous les prélèvements ordonnés par le recouvreur désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend avec l'organisme créancier.

N° NATIONAL ÉMETTEUR

NOM, PRÉNOM ET ADRESSE DU TITULAIRE

Madame Monsieur

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

NOM ET ADRESSE DU RECOUVREUR

.....
.....
.....

DÉSIGNATION DU COMPTE À DÉBITER

Établissement :

Guichet N° de compte Clé RIB

**NOM ET ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT
TENEUR DU COMPTE À DÉBITER**








Nom :

Adresse :

Pour un syndicalisme de proximité Pour un syndicat qui défend TOUS les agents sans exclusive

La FSU des territoriaux est un jeune syndicat qui a été réactivé en 2010 après plusieurs années de mise en sommeil. Lors des dernières élections professionnelles de 2008 nous n'avions donc pu nous présenter à vos suffrages.

Pourtant, **nous avons déjà réussi à faire beaucoup** avec le peu de moyens à notre disposition :

-  Envoi régulier de journaux (bandeau – logo) dans vos collectivités, fréquents courriels dans vos services pour vous informer de nos actions et de nos victoires. Nous savons malgré tout que ces publications ne parviennent pas toujours jusqu'à vous car elles sont parfois bloquées sur le bureau de vos chefs de services. Demandez-les !
-  Combat permanent sur la réforme des rythmes scolaires avec l'ensemble des syndicats de la Fédération.
-  Obtention de la participation de la Communauté de Communes de Creuse Grand Sud au financement de la Mutuelle de ses agents.
-  Stage pour les agents travaillant dans des écoles (ATSEM, Adjoints techniques,...).
-  Lancement d'une campagne fiche de poste.
-  Renseignements d'agents en faisant la demande, accompagnement de certains.
-  ...

Aujourd'hui, alors que le nombre d'adhérents ne cesse de croître et que nous recevons de nombreux messages de sympathie, la FSU des Territoriaux de la Creuse présente une liste au Comité Technique du centre de gestion de la Creuse et une liste à la CAP des agents de catégorie C du centre de gestion de la Creuse.

Nos listes se veulent représentatives du territoire creusois et de ses particularités : **les petites communes sont aussi bien représentées que les plus grosses**. C'est une particularité de nos listes !

Ce vote est d'une importance capitale pour notre syndicat. Il doit nous permettre d'accroître le travail que nous avons déjà engagé. Il doit récompenser l'investissement quotidien de notre fédération à vos côtés. Il doit nous offrir les moyens de fonctionnement en temps de délégation qui nous font encore cruellement défaut.

Chaque voix pour la FSU lors de ces élections professionnelles sera une voix utile au développement du travail que nous avons déjà engagé.

Pour que nous puissions faire encore mieux et encore plus :

VOTEZ et faites voter pour la FSU des Territoriaux de la Creuse !

Vos têtes de listes FSU à ces élections.



Delphine PICOUT



Nadia PAULIN



Laurent LASKOWSKI

Liste présentée au Comité Technique du CDG 23



1 PAULIN Nadia	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	Mairie de Felletin
2 LASKOWSKI Laurent	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Com.Com Creuse Grand Sud
3 GODARD Marie-Laure	Adjoint d'animation de 1 ^{ère} classe	Mairie de Sainte-Feyre
4 DELARUE Marie-Laure	ATSEM de 1 ^{ère} classe	Mairie de Roches
5 LÉGER Marie-Christel	Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	CCAS / EHPAD de Marsac
6 ALAMARGUY Françoise	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	Mairie de Felletin
7 BORD Angélique	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	Mairie de Bourgneuf
8 BEAUJOIN Isabelle	ATSEM principale de 1 ^{ère} classe	Mairie de Sainte-Feyre
9 DELPATRIE Romain	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	Com.Com Creuse Grand Sud
10 GRAVILLON Chantal	ATSEM de 1 ^{ère} classe	Syndicat du RPI de Lavaufanche
11 DELPATRIE Emmanuel	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	Com.Com Creuse Grand Sud
12 BEAUFORT Carine	Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	Mairie de Boussac
13 CUEGNIET Yseult	ATSEM de 1 ^{ère} classe	Mairie de Felletin
14 MIMERO Thierry	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	Com.Com Creuse Grand Sud
15 MERCIER Francine	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	Mairie de Saint-Maurice-la-Sout.
16 DEJAMMET Pascale	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	Mairie de Felletin
17 COUCAUD Catherine	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	Mairie de Bourgneuf
18 TIARD Evelyne	ATSEM principale de 1 ^{ère} classe	Mairie de Saint-Maurice-la-Sout.
19 ALVES Chantal	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	Mairie de Felletin
20 DELAGE Isabelle	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	Mairie de Bourgneuf

Je suis électeur au CT si :

- Je suis fonctionnaire titulaire (en activité, en congé parental, en détachement, mis à disposition) à temps complet ou à temps non complet.
- Je suis fonctionnaire stagiaire (en activité, en congé parental) bénéficiant d'un CDD ou d'un CDI d'au moins 6 mois.
- Je suis non-titulaire (de droit privé ou de droit public) bénéficiant d'un CDI ou d'un CDD d'au moins 6 mois à temps complet ou à temps non complet.



CARRIÈRES, CONDITIONS DE TRAVAIL, PROTECTION SOCIALE, RETRAITE, POUVOIR D'ACHAT... VOUS DÉFENDRE EST NOTRE COMBAT

Augmenter le pouvoir d'achat

La FSU des Territoriaux de la Creuse se prononce pour un salaire minimum de 1700 euros nets mensuels, l'attribution de 50 points d'indice pour tous et une augmentation générale des traitements.

Lutter contre la précarité des emplois

Un plan de titularisation avec des procédures d'intégration doit être organisé d'urgence.

Améliorer les conditions de travail

Toute modification des conditions de travail doit faire l'objet d'une négociation. Par exemple, la FSU des Territoriaux de la Creuse défendra la position des agents dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.

Défendre les Services Publics Territoriaux

Les Services Publics territoriaux constituent un outil de défense de l'intérêt général et de la cohésion sociale. C'est pourquoi la FSU des Territoriaux de la Creuse défendra une répartition équitable des Services Publics sur l'ensemble du Territoire creusois.



INFORMER

Depuis trois ans, la FSU des Territoriaux vous informe en envoyant des journaux et des courriels dans vos collectivités. En élisant des représentants du personnel de la FSU des Territoriaux de la Creuse, vous aurez la certitude d'avoir un compte-rendu fidèle et une analyse de chaque réunion du Comité Technique du centre de gestion de la Creuse.

NOUS AVONS DES DROITS: FAISONS NOUS RESPECTER !

VOTER FSU C'EST CHOISIR L'EFFICACITÉ ET L'INDÉPENDANCE :

LA FSU EST POUR:

L'AUGMENTATION DES SALAIRES et du POUVOIR D'ACHAT

une PROTECTION SOCIALE de haut niveau

la DÉFENSE DES EMPLOIS Publics

de MEILLEURES CONDITIONS DE TRAVAIL

un SERVICE PUBLIC TERRITORIAL DE QUALITÉ

Lutter CONTRE LA PRÉCARITÉ des Emplois

Attention ceci n'est pas un bulletin de vote FSU.
Le vote se fait par liste entière - sans rayer de nom, ni en ajouter.
Contact :

SDUCLIAS23 - FSU 542 Maison des Associations
23 000 GUÉRET
05 55 41 16 32 / fsu23@fsu.fr



www.snuclias-fsu.fr

Liste présentée à la CAP catégorie C du CDG 23



Pour le groupe hiérarchique n°1 :

1 PAULIN Nadia	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	Mairie de Felletin
2 PICOUT Delphine	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	Mairie de La Souterraine
3 ROUGERON Sébastien	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	Conservatoire Émile Goué / Guéret
4 GODARD Marie-Laure	Adjoint d'animation de 1 ^{ère} classe	Mairie de Sainte-Feyre
5 DELARUE Marie-Laure	ATSEM de 1 ^{ère} classe	Mairie de Roches
6 LÉGER Marie-Christel	Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	CCAS / EHPAD de Marsac
7 BORD Angélique	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	Mairie de Bourgneuf
8 DELPATRIE Romain	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	Com.Com Creuse Grand Sud
9 GRAVILLON Chantal	ATSEM de 1 ^{ère} classe	Syndicat du RPI de Lavaufranche
10 DELPATRIE Emmanuel	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	Com.Com Creuse Grand Sud
11 DEJAMMET Pascale	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	Mairie de Felletin
12 MIMERO Thierry	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	Com.Com Creuse Grand Sud
13 CUEGNIET Yseult	ATSEM de 1 ^{ère} classe	Mairie de Felletin
14 MERCIER Francine	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	Mairie de Saint-Maurice-la-Sout.
15 COUCAUD Catherine	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	Mairie de Bourgneuf
16 ALVES Chantal	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	Mairie de Felletin

Pour le groupe hiérarchique n°2 :

1 LASKOWSKI Laurent	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Com.Com Creuse Grand Sud
2 ALAMARGUY Françoise	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} cl.	Mairie de Felletin
3 BEAUJOIN Isabelle	ATSEM principale de 1 ^{ère} classe	Mairie de Sainte-Feyre
4 TIARD Evelyne	ATSEM principale de 1 ^{ère} classe	Mairie de Saint-Maurice-la-Sout.

Je suis électeur à la CAP cat. C si :

Je suis fonctionnaire titulaire (en activité, en congé parental, en détachement, mis à disposition) à temps complet ou à temps non complet.

Je dois être fonctionnaire de catégorie C.



Attachés au respect de l'information, à la transparence et au principe de neutralité, les délégués-es FSU s'opposent à tout ce qui s'apparente au « clientélisme », et assureront votre défense contre l'arbitraire. Ils défendront :

- ◆ L'établissement de fiches de postes et de règlements intérieurs dans chaque collectivité.
- ◆ L'établissement de règles d'avancement et de promotion permettant d'assurer un fonctionnement transparent.
- ◆ L'avancement d'échelon à la durée minimum
- ◆ Un vrai droit à la *carrière*, à la *formation*, la *reconnaissance* des métiers et des qualifications.
- ◆ Le *remplacement* des postes vacants
- ◆ Les *avis unanimes de la CAP* doivent s'imposer aux employeurs territoriaux.

La FSU des Territoriaux de la Creuse sera le syndicat de tous les agents quelle que soit leur activité, leur collectivité d'appartenance et leur lieu géographique d'exercice.



la FSU des Territoriaux continuera son travail d'information en envoyant des journaux et des courriels dans vos collectivités.

En élisant des représentants du personnel de la FSU des Territoriaux de la Creuse, **vous aurez la certitude d'avoir un compte-rendu fidèle et une analyse de chaque réunion de la Commission Administrative Paritaire du centre de gestion de la Creuse.**

LA FSU EST POUR:

1700€ NET minimum de salaire par mois

AUGMENTATION immédiate de 50 points d'indice pour tous

Le DÉGEL de la valeur du point d'indice

Un véritable déroulement de CARRIÈRE pour tous

L'AVANCEMENT d'échelon à la durée minimum

Un 13^e MOIS minimum de régime indemnitaire

Le DROIT À LA RETRAITE à 60 ans avec 75 % du dernier salaire

Une PROTECTION SOCIALE de haut niveau



Attention ceci n'est pas un bulletin de vote FSU.

Le vote se fait par liste entière - sans rayer de nom, ni en ajouter.

Contact : SDUCLIAS23 - FSU 542 Maison des Associations 23 000 GUÉRET
05 55 41 16 32 / fsu23@fsu.fr

www.snuclias-fsu.fr

MODALITÉS DE VOTE

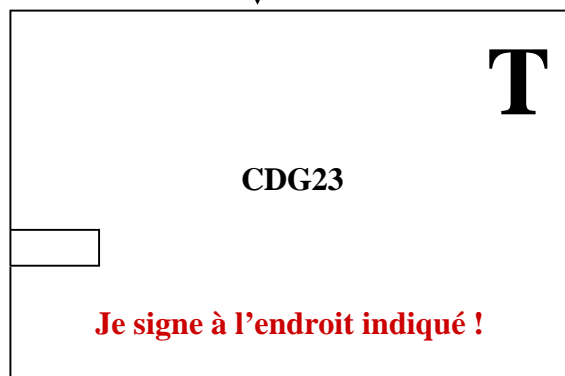
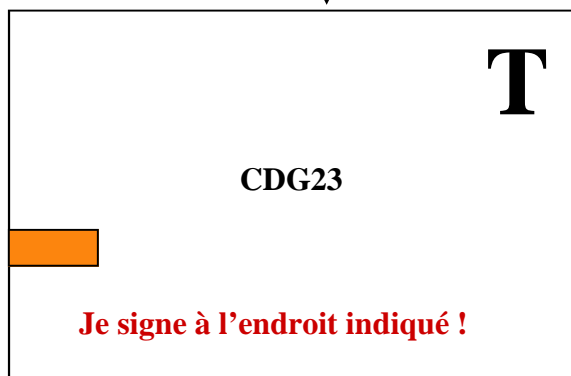
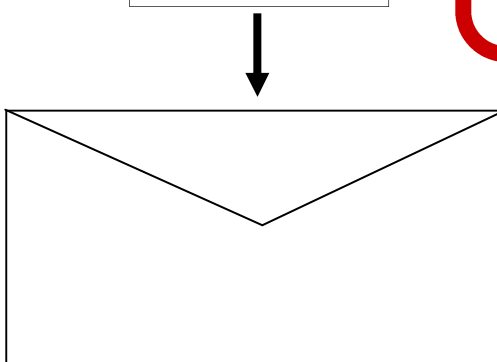
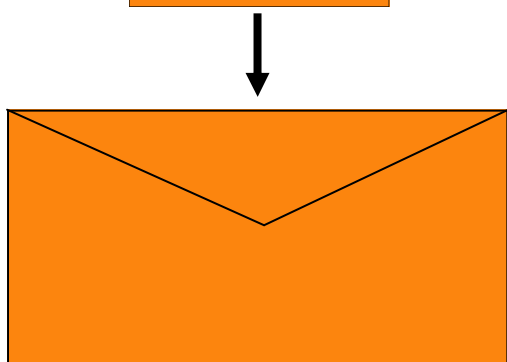


IMPORTANT !

Le vote se fait par liste entière sans rayer de nom ni en ajouter.

Un souci ?

05 55 41 16 32
06 09 34 27 62
fsu23@fsu.fr



Attention les bulletins doivent parvenir au centre de gestion avant le 4 décembre (ce n'est pas le cachet de la Poste qui fait foi)

8

Votez  à réception du matériel de vote !